

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

**► B**            **DÉCISION N° 1364/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**  
**du 6 septembre 2006**  
**établissant des orientations relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie et abrogeant la décision**  
**96/391/CE et la décision n° 1229/2003/CE**  
(JO L 262 du 22.9.2006, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013	L 115	39	25.4.2013

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
<http://data.europa.eu/eli/dec/2006/1364/2013-07-01/fra>